



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2024

#### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉ AUTORISANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

**AVIS** vous est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse;

**QUE :**

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2024, l'avis de motion et le projet de règlement numéro 235-2024 a été présenté et déposé relatif à la circulation de véhicules hors routes sur certains tronçons de routes du territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.
2. Conformément à l'article 95 de la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., chapitre V-1.3), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 5 novembre 2024, à 18 h 30** au Centre des arts et de la culture, au 1470, route 277, Lac-Etchemin.

QUE lors de cette assemblée, le projet de règlement numéro 235-2024 y sera présenté et les citoyens pourront se faire entendre à cet effet :

- Modification du règlement numéro 187-2018 afin de permettre aux véhicules hors route le partage des routes et rues municipales sur certains nouveaux tronçons, soit :
  - Route du Détour
  - Traverse de la Station
  - Route du Sanctuaire (de la Traverse de la Station jusqu'au 1<sup>er</sup> Rang de Sainte-Rose)
  - Mise à part du retrait du rang Sainte-Anne et du secteur rue Gagnon-École Notre-Dame, les autres routes déjà autorisées demeurent telles quelles.

DONNÉ à Lac-Etchemin, ce 16<sup>e</sup> jour d'octobre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal situé au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, le 16<sup>e</sup> jour d'octobre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour d'octobre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance